

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES
SEANCE du 24 FEVRIER 2020

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice :17

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation :18 FEVRIER 2020

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 28 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt le 24 FEVRIER à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES

Présents :

Mesdames, BRARD Béatrice, FONTAINE Béatrice, CURIEN Véronique

PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, TERRIEN Hélène,

Messieurs, BODIN Serge, BRUNEAU Jean-Marie, GIVELET Eric, FERRAND Georges, , ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques,

Absents excusés : MORTREUIL Dominique, BENITO Patricia MOREVE Nathalie MULTON Fabien

A été élue Secrétaire : CURIEN Véronique

Objet de la délibération :

2020/8

ELECTRIFICATION RURALE 2020

Madame le Maire soumet au conseil la proposition de travaux établie par ENEDIS concernant la sécurisation des fils nus, des fils nus faible section, l'effacement du réseau BT et l'article 8 concernant le Carroir, rue Aline Blay, rue des Bleuets. Le coût de cette opération est estimé à 80 000 € HT.

Madame le Maire indique les possibilités de financement offertes par l'inscription au sous-programme ER 2020 :

Fils nus Carroir 1^{ère} partie :

- | | |
|---|----------------|
| - Participation du FACE 80 % du montant HT soit | 13 000 € HT |
| - Commune des ormes 20 % du montant HT soit | 3 250 € HT |
| • Total HT | 16 250.00 € HT |

Fils nus faible section Carroir 2^{ème} partie :

- | | |
|---|----------------|
| - Participation du FACE 80 % du montant HT soit | 15 000 € HT |
| - Commune des ormes 20 % du montant HT soit | 3 750 € HT |
| • Total HT | 18 750.00 € HT |

Enfouissement rue Aline Blay :

- | | |
|---|----------------|
| - Participation du FACE 80 % du montant HT soit | 16 760.00 € HT |
| - Commune des ormes 20 % du montant HT soit | 4 190.00 € HT |
| • Total HT | 20 950.00 € HT |

Article 8 rue Aline Blay et rue des Coquelicots

- | | |
|---|----------------|
| - ENEDIS 40 % du montant HT soit | 9 620.00 € HT |
| - Commune des ormes 60 % du montant HT soit | 14 430.00 € HT |
| • Total HT | 24 050.00 € HT |

La TVA reste récupérable au taux de 20 % du montant HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- *Donne un accord de principe sur la proposition présentée par ENEDIS pour la réalisation des travaux au titre du programme ER 2020*
- *Adopte le plan de financement tel que proposé ci-dessus*
- *Autorise le Maire à signer le devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage*
- *L'inscription budgétaire l'exercice 2021*

*Pour extrait conforme
Aux ormes le 25 Février 2020
Béatrice FONTAINE
Maire*